

La fermeture du Val-de-Vire devant la justice

Hier, le tribunal administratif a examiné une demande d'annulation de la délibération du Département qui actait la fermeture du collège.

Les quelques membres du collectif « Non à la fermeture du collège du Val-de-Vire » présentes sont sorties « **choquées** » de l'audience. Le tribunal administratif de Caen examinait, hier matin, la demande du collectif d'annuler la délibération du conseil départemental du 24 avril 2023, qui avait acté la fusion des collèges de Vire Normandie et la double sectorisation.

Dans ses conclusions, la rapporteure publique a clairement donné raison au Département. Elle a écarté un à un les motifs d'annulation relevés par le collectif : les difficultés d'accès pour les collégiens ? « **L'offre sera adaptée.** » Les travaux nécessaires ? « **Ils seront terminés fin juin.** » La cantine ? « **Elle sera dimensionnée en fonction des effectifs.** »

Quant aux effectifs, la magistrate a évoqué une baisse de 36 % au Val-de-Vire, « **qui ne permet pas d'optimisme sur le futur** ».

« Les élèves n'y arriveront pas »

C'est notamment sur ce point qu'a réagi l'avocate du collectif, maître Pauline Désert. « **La baisse constante et continue des effectifs ? Ce n'est pas vrai ! À la rentrée 2023, on est sur une vraie hausse** », de 40 à 50 élèves, relève-t-elle.

« **Le Département se fonde sur des projections qui ne sont pas bonnes** », en particulier des études de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) datant de 2021, croit-elle savoir. « **Ce sont des élèves en difficulté qui entrent au Val-de-Vire ; ils en sortent avec leur brevet ! Dans un collège aussi gros que Maupas, ils n'y arriveront pas.** »

Pour le Département, la prise de parole de maître Florian Bourcellier a été brève, puisqu'il s'est dit « **en accord** » avec les conclusions sus-citées : « **Le rapport public déduit que l'erreur manifeste d'appréciation n'est pas constituée. Quant aux effectifs, on est passés de 283 en 2015 à 229 en 2023. Il s'agit bien d'une baisse.** »

La décision du tribunal administratif est mise en délibéré. Elle sera rendue d'ici à trois semaines.

Léa DALL'AGLIO.



Le collège du Val-de-Vire, à Vire Normandie, est amené à fermer à la rentrée 2024. Archives Ouest-France